



**EXPLOITATION ACTIVITE DE BUVETTE ET SNACKING  
BUVETTE DE LA PLAGE – CENTRE SPORTIF RICHARD BOZON  
CHAMONIX - ETE 2020**

**AVIS DE PUBLICITE POUR L'OCTROI D'UNE AUTORISATION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

❖ **Description du projet :**

En application de l'article L. 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, **la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc propose de mettre à disposition le mazot dénommé « petit foyer », situé au sein de l'enceinte du Centre Sportif Richard Bozon à Chamonix, en vue de l'exploitation d'une activité de buvette et de snacking (type sandwichs, paninis, hot-dogs, crêpes,...).**

Le mazot « petit foyer » est composé d'un espace de stockage (environ 28 m<sup>2</sup>) et d'un espace préparation/vente (environ 30 m<sup>2</sup>), ainsi que d'une terrasse (environ 24 m<sup>2</sup>), situé sur la parcelle cadastrée section G n°686.

La buvette de la plage comporte 1 plan de travail ; en revanche, elle ne comporte aucun équipement type frigo, machine à hot-dog, crêpière. L'ensemble du complément de matériel nécessaire devra obligatoirement être apporté par l'occupant.

Les plans et photos des biens mis à disposition sont consultables sur les sites internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (<https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/>), de la Mairie de Chamonix Mont Blanc (<https://www.chamonix.fr/>).

L'occupation consentie revêtira un caractère précaire et révoquant et ne sera en aucun cas régie par la réglementation applicable aux baux commerciaux ni par une quelconque réglementation susceptible de conférer à l'occupant un droit de maintien dans les lieux ou de renouvellement de son titre.

❖ **Périodes d'occupation :**

L'autorisation d'occupation sera consentie pour la saison estivale 2020, en lien avec les périodes d'ouverture de la piscine extérieure, **soit à compter du 20 juin (au plus tôt) jusqu'au 13 septembre 2020**, selon les horaires suivants (adaptations possibles selon conditions météorologiques) :

- ➔ De 12h à 19h30 du 20 juin au 3 juillet et du 31 août au 13 septembre ;
- ➔ De 10h à 19h du 4 juillet au 30 août.

#### ❖ **Conditions financières :**

Cette occupation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance : le candidat devra proposer un montant fixe de redevance.

L'ensemble des frais relatifs à l'eau et l'électricité, correspondant à un forfait mensuel de 100 euros, sera pris en charge par l'occupant et acquitté au même moment que le paiement de la redevance.

#### ❖ **Contenu des dossiers de candidatures :**

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature comportant :

- Une présentation du candidat (nom commercial, dénomination sociale, adresse, n° SIRET) ;
- La nature de la petite restauration proposée ;
- Les moyens techniques d'exploitation (équipements, matériel, politique de gestion des déchets) ;
- Les moyens humains (formation, qualification et expérience professionnelles) ;
- Les capacités financières (le dernier chiffres d'affaires).
- Le montant de redevance proposée.

#### ❖ **Date et conditions de remise des dossiers :**

**Le dossier de candidature devra être adressé avant le 30 AVRIL 2020 à 17h00,**

par voie électronique uniquement à l'adresse mail suivante :

[anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr](mailto:anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr)

#### ❖ **Modalités de sélection :**

La sélection s'effectuera à l'aune des pièces fournies dans le dossier de candidature, au regard des deux critères suivants :

- Projet présenté (qualité commerciale et technique) : 90%
- Redevance proposée (montant fixe) : 10%

La Communauté de Communes informera l'ensemble des candidats de son choix par mail ou courrier simple.

Le candidat retenu devra conclure avec la Communauté de Communes une convention d'occupation temporaire du domaine public.

#### ❖ **Contact :**

Pour toute demande complémentaire, nous vous invitons à contacter :

- **Anna GOUY-PAILLIER, Responsable Affaires Juridiques**  
[anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr](mailto:anna.gouy-paillier@ccvcmb.fr) / 06.82.61.91.11
- **Christopher DUMAND, Responsable Direction des Sports**  
[christopher.dumand@ccvcmb.fr](mailto:christopher.dumand@ccvcmb.fr)